



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 24 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Marie-Paule SCHENCK, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Jérôme SERRETTE.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00

1. Projet « centre bourg » : audition de l'OPH du Jura

M. le Maire accueille M. BAILLY, de l'OPH du Jura (office public de l'habitat). Cette audition est organisée à la demande du conseil municipal afin d'éclairer ses choix concernant le projet « centre bourg » qui doit permettre l'implantation à côté de la mairie, de locaux pour une micro-crèche, pour des activités médicales ou paramédicales ainsi que des logements adaptés aux personnes âgées, mais aussi, éventuellement, une chaufferie bois et des logements classiques. L'une des principales questions à trancher concerne le montage de l'opération, soit en maîtrise d'ouvrage communale intégrale, soit pour partie en maîtrise d'ouvrage OPH (logements seniors) et en maîtrise d'ouvrage communale (autres locaux).

L'OPH a été rencontré à plusieurs reprises afin d'étudier la possibilité de création, par ses soins, de logements adaptés aux personnes âgées.

La réunion est l'occasion pour M. BAILLY de présenter l'OPH, son expertise en matière de production de logements conventionnés – comme c'est le cas depuis de nombreuses années à Mignovillard (HLM, Abondance, Walheim, Droséras) – ainsi que, plus récemment, dans des logements seniors.

Les modalités d'engagement de l'OPH dans une opération à Mignovillard sont également exposées, sur le site de la Maison Bourgeois : terrain à céder gratuitement, démolition du bâti existant, production de 6 logements seniors (plutôt T3),

conventionnement PLUS (mais pas de garantie sur le long terme que les logements soient uniquement dédiés aux personnes âgées s'il y a de la vacance), financement par emprunt auprès de la Caisse des dépôts sur 42 ans avec cautionnement par la Commune, mobilisation de fonds propres de l'OPH...

Par ailleurs, au-delà de la création de logements seniors, qui seraient la propriété de l'OPH si c'est ce dernier qui assure la maîtrise d'ouvrage, l'organise peut également exercer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la Commune afin de créer les autres équipements publics connexes (micro-crèche, locaux pour professionnels de santé, chaufferie bois). Cette maîtrise d'ouvrage déléguée est possible sur un plan technique, l'OPH ayant différentes références en la matière. Toutefois, dans cette situation, l'OPH n'a pas l'expertise pour accompagner la Commune dans la recherche de subventions et le montage des dossiers ainsi que dans le montage administratif.

Ces éléments seront complétés par l'audition de SOLIHA Jura et du SIDEC du Jura lors de la séance du 1^{er} juillet prochain.

2. Divers

Achat éventuel de l'ancienne cure

Depuis plusieurs années, la Commune a fait connaître son intérêt pour l'achat de l'ancienne cure (en plus de l'ancien local pompiers, déjà propriété de la Commune), compte tenu de sa position stratégique. L'association diocésaine, propriétaire des lieux, avait donné un accord de principe sur l'engagement de discussions. M. le Maire a sollicité auprès de France Domaines une estimation, en plus de celles déjà réalisées il y a quelques années. L'estimation transmise, sur la base de photographies, est de 100 000 €. De son côté, l'association diocésaine a fait estimer le bien (bâtiment + terrain attenant) par un notaire : l'estimation globale est de 230 000 €. Le conseil municipal juge l'estimation de l'association diocésaine beaucoup trop importante, notamment compte tenu de l'état dégradé du bâtiment et du montant prévisionnel très conséquent des travaux à prévoir.

Chaque élu est invité à réfléchir l'opportunité de faire une proposition financière plus raisonnable et proche de l'estimation de France Domaines ou de renoncer pour l'instant à l'acquisition.

Proposition d'achat de la parcelle AB 227

M. le Maire rappelle que cette parcelle de 75 m² se situant au carrefour de la rue du Martinet et de la rue de Nozeroy a été classée en « emplacement réservé » dans le PLU pour la réalisation d'un aménagement de voirie (sécurité du carrefour). Après discussion, le conseil municipal charge M. le Maire de faire une offre d'achat de ladite parcelle pour un montant de 300 €.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 1^{er} juillet 2019. La séance est levée à 21h30.



Le Maire,

Florent SERRETTE